



COMPTES ANNUELS

2025

Table des matières

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.....	5
1. RAPPORT	5
A. GENERALITES	5
B. COMPTE DE RESULTAT.....	6
C. FINANCEMENTS SPECIAUX	9
D. COMPTE DES INVESTISSEMENTS	10
E. BILAN.....	10
F. CREDITS SUPPLEMENTAIRES	11
G. FINANCEMENTS SPECIAUX (domaines financés par des émoluments, art 30, lit b ODGFCo).....	12
2. DONNEES PRINCIPALES.....	13
A. VUE D'ENSEMBLE	13
B. AUTOFINANCEMENT / RESULTAT DU FINANCEMENT	14
3. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS.....	15
A. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : COMPTE GLOBAL.....	15
B. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : COMPTE GENERAL	16
C. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : ALIMENTATION EN EAU	17
D. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : TRAITEMENT EAUX USEES.....	18
E. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : GESTION DES DECHETS.....	19
4. BILAN.....	21
5. FONCTIONS.....	23
A. COMPTE DE RESULTAT.....	23
B. COMMENTAIRES.....	24
C. COMPTES DES INVESTISSEMENTS.....	29
6. GROUPE DES MATIERES.....	30
A. COMPTE DE RESULTATS	30

B.	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	31
7.	TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE.....	33
	Total de contrôle : différence	35
	0.00.....	35
	0.00.....	35
8.	INDICATEURS FINANCIERS	35
A.	COMPTE GLOBAL	35
B.	COMPTE GENERAL.....	37
C.	FINANCEMENT SPECIAL « Alimentation en eau »	38
D.	FINANCEMENT SPECIAL « Assainissement des eaux »	39
E.	FINANCEMENT SPECIAL « Gestion des déchets »	40
	PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF	41
1.	APPROBATION :	41
2.	PROPOSITION	42
	RAPPORT SUCCINCT	43
	APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.....	44
	ANNEXES.....	45
1.	REGLES.....	45
A.	REGLES APPLICABLES A LA PRESENTATION DES COMPTES.....	45
B.	EVALUATION DU PATRIMOINE FINANCIER.....	45
C.	REEVALUATION DU PATRIMOINE FINANCIER.....	45
D.	RESERVE DE REEVALUATION	46
E.	EVALUATION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	46
F.	LIMITES D'INSCRIPTION A L'ACTIF	46
G.	PATRIMOINE ADMINISTRATIF EXISTANT.....	47
2.	BASE DES COMPTES ANNUELS.....	47
3.	ETAT DES CAPITAUX PROPRES.....	48
4.	TABLEAU DES PROVISIONS	49

5.	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	50
6.	TABLEAU DES GARANTIES	52
7.	IMMOBILISATIONS	53
8.	CONTRÔLE DES CREDITS	56
A.	CREDITS D'ENGAGEMENT EN VUE D'INVESTISSEMENTS.....	56
B.	CREDITS SUPPLEMENTAIRES	57
9.	AUTRES.....	61
12	DÉTAILS CONCERNANT LES COMPTES.....	63

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

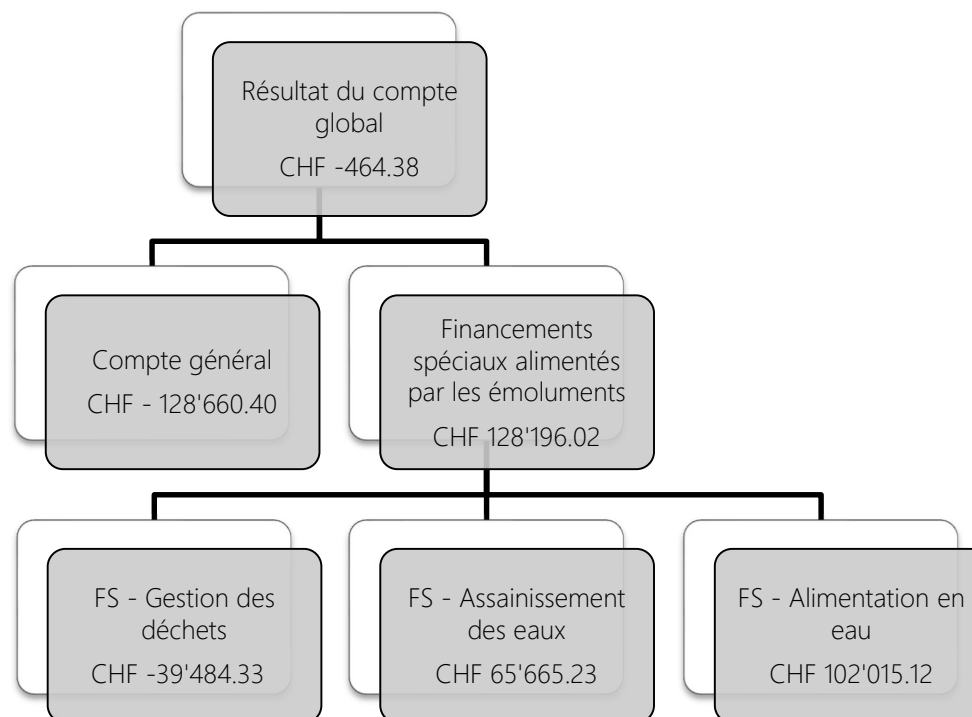
1. RAPPORT

A. GENERALITES

Les comptes annuels de 2025 ont été établis selon le modèle comptable MCH2, conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo ; RSB 170.11). Le système informatique utilisé est celui de la société ProConcept.

RESULTATS

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'Assemblée municipale.



B. COMPTE DE RESULTAT

SITUATION GENERALE ET INFLUENCE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est fortement impacté par la dissolution de la Fondation Grosjean. Ces mesures ont été rendues nécessaire par suite de la dévaluation de l'immeuble de la Grand'Rue 6.

Par ailleurs, une reprise en main de la situation financière a permis l'encaissement de plusieurs subventions et autres contributions rétroactives.

Les travaux de remise à niveau de la comptabilité sont en bonne voie d'achèvement, certains éléments n'ont cependant pas encore pu être intégrés à l'exercice (imputations internes principalement). La lecture des comptes 2025 est quelque peu rendue difficile par la mise à jour du plan comptable et la comparaison entre budget et comptes de résultat n'est pas toujours aisée pour la même raison. Cette situation devrait se stabiliser dès l'exercice 2026.

La découverte d'une gestion pour le moins chaotique en 2024 a encore grandement impacté l'organisation de l'administration et le recours à différents soutiens est toujours nécessaire.

RESULTAT DU COMPTE GLOBAL

Le compte global se solde par un excédent de charges de CHF 464.38. L'excédent de charges budgété était de CHF 447'900.00 de sorte que l'amélioration par rapport au budget est de CHF 447'435.62.

RESULTAT DU COMPTE GENERAL

Le compte de résultat se solde par un excédent de charges de CHF 128'660.40. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 415'000.00. L'amélioration de CHF 286'339.60 est due en grande partie aux éléments suivants :

Influence positive :

- Pour CHF 310'000.00 à des recettes fiscales supplémentaires principalement au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques
- Pour CHF 170'000.00 à un soutien financier extraordinaire
- Pour CHF 120'000.00 à des encaissements rétroactifs dans le domaine des subventions et des écolages
- Pour CHF 300'000.00 à la dissolution de la Fondation Grosjean

Influence négative

- Pour CHF 1'100'000.- à la dévaluation du patrimoine financier dans le cadre de l'évaluation du bâtiment de la Fondation Grosjean

COMMENTAIRE DU COMPTE GLOBAL

Indication pour la lecture

- Les éléments neutres d'un point de vue comptable sont indiqués en écriture italique
- Le détail des écarts constatés est indiqué sous rubrique 5 Fonctionnement, lettre B

Généralités

Il est à noter que des modifications dans la répartition des charges et des produits, rendues nécessaires en regard d'une utilisation antérieure non conforme du plan comptable, peuvent avoir pour conséquence des écarts au sein de la comptabilité générale. Ces éléments ne génèrent cependant pas de charges ou produits supplémentaires, mais devraient permettre, au contraire, une meilleure refacturation des coûts.

Charges de personnel (30)

La remise à niveau de l'administration communale a occasionné une charge de travail importante. Le recours à des ressources supplémentaires sous forme de prolongation de contrats à durée déterminée (CDD), d'ouverture d'un poste de travail supplémentaire ainsi que de l'augmentation temporaire du temps de travail de certains collaborateurs ont généré une forte augmentation des charges de personnel.

Le budget prévoyait une charge de l'ordre de CHF 1'215'300.00, la charge finale a été de CHF 31'000.00 supérieure aux prévisions.

Biens services et marchandises (31)

Les charges enregistrées sont inférieures au budget de CHF 274'500.00, mais demeurent comparables aux résultats 2024. Les raisons de ces écarts résident dans les éléments suivants :

Ecarts négatifs :

- La comptabilisation des taxes annuelles dans le domaine de l'énergie (immeubles communaux) ainsi que le recours à Energie Corgémont SA pour les besoins du chauffage à distance créent une augmentation des charges de CHF 65'000.00.
- L'augmentation des coûts dans le domaine informatique due à la mise en place de logiciels provoque une dépense supplémentaire de CHF 30'000.00.
- Augmentation des charges de fonctionnement du chauffage à distance de CHF 55'000.00 en raison de frais d'entretien non budgétisés.

Ecarts positifs :

- Les charges d'entretien dans le domaine des routes, du cimetière, des immeubles et de l'embellissement, ont été inférieures de CHF 140'000.00. Le report de dépenses ainsi qu'un budget surévalué en sont principalement la cause.
- Les charges d'entretien dans les domaines de l'alimentation et l'assainissement des eaux ont été inférieures de CHF 115'000.00 au budget annoncé. La priorité a été donnée aux travaux liés au crédit d'engagement de CHF 4,2 mio.

Ecart neutre sur la globalité des comptes :

- La régulation des comptes dans les domaines du TSS (travailleur social), de la Fondation Grosjean, et de l'EJC principalement crée un écart de l'ordre de CHF 140'000.00 par rapport au budget. Cette variation n'a pas d'incidence sur les comptes.

Amortissement (33)

Le patrimoine administratif existant (art. T2-4 al. 1 ch 1 à 4 OCo) a été repris à sa valeur comptable au 1er janvier 2016, au moment de l'introduction du MCH2. Il est amorti de manière linéaire sur 12 ans, soit jusqu'au 31.12.2027, à hauteur de CHF 241'666.45 par année.

L'amortissement ordinaire se monte à CHF 505'700.00 (dont 185'200.00 financés par les fonds de maintien de la valeur des tâches « alimentation et assainissement des eaux et élimination des déchets ») ; il est supérieur de CHF 50'000.00 au budget en raison de l'activation d'amortissements sur les routes qui n'était pas prévue au budget.

Charges financières (34)

Les charges financières augmentent de CHF 1'297'100.00 par rapport au budget. Cet important écart résulte des éléments suivants :

Ecart négatif :

- La charge des intérêts est supérieure de CHF 65'000.00 au budget, cette dernière avait été mal évaluée.
- La dévaluation de la valeur de l'immeuble Grand'Rue 6 grève le compte de résultat de CHF 1'096'600.00.

Ecart neutre sur la globalité des comptes :

- La régulation comptable dans le domaine des pâturages crée une charge supplémentaire de CHF 117'200.00 par rapport au budget (voir aussi commentaire sous 31).

Charges de transferts (36)

Les charges dans ce domaine augmentent de 8.15%, soit CHF 348'245.00. Les principaux écarts sont les suivants :

Ecart négatif :

- De manière générale la part communale aux traitements des enseignants dans le domaine scolaire augmente de CHF 45'000.00, soit 9% par rapport au budget.

Ecarts positifs :

- De manière générale les demandes de soutien au niveau des bons de garde et de l'école de musique sont en diminution.
- Du fait de la diminution du nombre d'habitants et d'élèves fréquentant l'ESBV, la part communale diminue de CHF 90'000.00.

Ecarts neutres sur la globalité des comptes :

- L'enregistrement de la participation du canton aux charges scolaires (recettes) dans les charges et non dans les produits au niveau du budget engendre une différence de CHF 250'000.00
- La régulation comptable dans le domaine des pâturages crée une charge supplémentaire de CHF 165'000.00 (voir aussi commentaire sous 37 et 44, et sous 46 et 47)

Subventions à redistribuer (37)

La régulation comptable dans le domaine des pâturages crée une diminution de charges de CHF 90'000.00. Le résultat final est cependant conforme au budget. Il s'agit donc d'un élément neutre sur la globalité des comptes.

Revenus fiscaux (40)

L'encaissement au niveau du revenu des impôts est très largement supérieur au budget, CHF 345'600.00, soit 7.33% de plus. Les plus grands écarts se retrouvent au niveau de l'encaissement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, CHF 250'000.00, ainsi que de l'impôt à la source, CHF 100'000.00.

Le budget des revenus de la taxe immobilière avait été surévalué, les rentrées fiscales sont comparables aux 2 derniers exercices et s'établissent à CHF 360'000.00.

Revenu des taxes (42)

Les recettes sont supérieures de CHF 248'000.00 au budget. On peut noter des écarts importants dans les domaines suivants :

Ecarts positifs :

- La part de recettes encaissée au niveau des taxes annuelles dans le domaine de l'assainissement des eaux et des déchets génère un écart positif de CHF 63'000.00.
- Le changement de pratique dans l'encaissement des contributions de garde au niveau de l'EJC génère un excédent de recettes de CHF 41'000.00.

Ecart neutre sur la globalité des comptes

- La comptabilisation des taxes annuelles dans le domaine de l'énergie (immeubles communaux) génère un revenu supplémentaire de CHF 100'000.00

Revenus financiers (44)

Le résultat des revenus financiers est supérieur au budget de CHF 40'000.00.

Ecart positif

- Revalorisation des actions BKW à hauteur de CHF 58'240.00
- Les revenus des placements et autres intérêts sont plus importants de CHF 37'000.00, cet écart est lié d'une part à des revenus extraordinaires ainsi qu'à un budget non adapté.

Ecart neutre sur la globalité des comptes

- La régulation dans le domaine des droits d'estivages entraîne une diminution des recettes de CHF 60'000.00

Revenus de transfert (46)

Les revenus de transfert augmentent de CHF 926'200.00. Cet important écart est principalement dû à quatre éléments :

Ecart positif :

- L'encaissement rétroactif de subventions et autres contributions pour CHF 120'000.00
- La dissolution de la Fondation Grosjean pour CHF 300'000.00
- La contribution cantonale au fonctionnement de l'EJC pour CHF 90'000.00
- L'encaissement extraordinaire d'une subvention privée pour CHF 175'000.00

Ecart neutre sur la globalité des comptes

- L'enregistrement de la participation du canton aux charges scolaires (voir sous « charges de transfert, 36 ») de CHF 250'000.00
- L'enregistrement de la part communale aux subventions d'estivage pour CHF 233'000.00

Subventions à redistribuer (47)

La régulation comptable dans le domaine des pâtures crée une diminution de revenus de CHF 90'000.00. Le résultat final est cependant conforme au budget. Il s'agit donc d'un élément neutre sur la globalité des comptes.

C. FINANCEMENTS SPECIAUX

FS – ALIMENTATION EN EAU (fonction 7101)

L'alimentation en eau se solde par un excédent de produits de CHF 102'015.12, soit un montant supérieur de CHF 77'015.12 au budget. Le résultat est influencé par l'élément suivant :

- Diminution des frais d'entretien du réseau d'alimentation

FS – ASSAINISSEMENT DES EAUX (fonction 7201)

L'assainissement des eaux se solde par un excédent de produits de CHF 65'665.23, soit un montant supérieur de CHF 73'665.23 au budget. Les raisons de cet écart sont les suivantes :

- Diminution des frais d'entretien du réseau d'assainissement (collecteurs)
- Encaissement de taxes périodiques sur les immeubles communaux

FS – GESTION DES DECHETS (fonction 7301)

La gestion des déchets se solde par un excédent de charges de CHF 39'484.33, soit une amélioration de CHF 10'415.67 par rapport au budget. L'écart est principalement dû à la participation de la commune de Cortébert aux frais de gestion de l'Ecopoint dont le budget avait été sous-estimé.

D. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Des investissements ont été consentis pour un montant net de CHF 1'011'498.65. Le budget prévoyait des investissements à hauteur de CHF 80'000.00 sur l'exercice 2025. Plusieurs éléments expliquent cet écart :

- Réalisation, sur l'exercice 2025, de travaux initialement prévus en 2024
 - Fin des travaux de réfection de la route Champs-Fornats
- Réalisation de travaux non prévus au budget 2025
 - Début des travaux, Lot 3, liés à la remise en état de différentes conduites d'alimentation
 - Réalisation de travaux à la rue Le Clos dans le cadre du projet Champs-Fornats
 - Début des travaux au niveau de la réalisation d'une cabane forestière
 - Achat d'un véhicule pour le service de la voirie
 - Enregistrement de la participation de la commune de Cortébert aux travaux de liaison des deux villages (conduites)
- Report de travaux prévus au budget 2025
 - Travaux d'aménagement au cimetière
- Encaissement de subventions rétroactivement
 - Subvention pour les travaux de rénovation de l'immeuble Grand'Rue 15

Il est important de noter que, bien que ne figurant pas au budget des investissements, les travaux entrepris ont tous fait l'objet d'une décision de l'organe compétent. Il s'agit en fait d'un oubli dans la finalisation du budget 2025.

E. BILAN

Au 31 décembre 2025, le total du bilan s'élève à CHF 21'160'678.92 (année précédente CHF 21'616'502.36).

- Le patrimoine financier se monte à CHF 10'012'125.62, soit CHF 719'972.01 de moins qu'au 1^{er} janvier 2025. L'écart est principalement dû à :
 - L'augmentation des valeurs en comptes courants, pour CHF 430'000.00
 - La diminution des arrérages d'impôts à hauteur de CHF 220'000.00
 - La dévaluation de l'immeuble de la Fondation Grosjean pour un total net de CHF 828'000.00 (Valeur de la dévaluation ./.. Dissolution de la Fondation)
- Le patrimoine administratif atteint CHF 11'148'553.30, soit CHF 264'148.57 de plus qu'au 1er janvier 2025. Les principaux mouvements ont été la mise en compte de l'amortissement ainsi que des investissements 2025.

- Les capitaux de tiers ont diminué de CHF 458'039.21 et s'établissent au 31 décembre à CHF 7'882'146.84. Les principaux mouvements ont été :
 - La variation des créanciers pour CHF 334'000.00
 - L'augmentation du fonds de maintien de la valeur du Syndicat d'épuration SEBV qui demeure en mains communales
 - La variation des passifs transitoires pour CHF 111'600.00
 - La dissolution de la Fondation Grosjean pour CHF 311'090.10
- Les capitaux propres atteignent CHF 13'407'192.48, soit CHF 130'876.17 de plus qu'au 1er janvier. La différence provient :
 - De l'attribution aux financements spéciaux pour CHF 174'800.00
 - De la dissolution de la réserve de réévaluation pour CHF 44'000.00

F. CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Seuls les crédits supérieurs à CHF 20'000.00 sont mentionnés dans l'annexe complémentaire I.

Total	CHF 2'338'755.52
Dont :	
- Dépenses liées	CHF 2'240'064.37
- Dépenses de la compétence du Conseil Municipal	CHF 98'691.15
- Dépenses à arrêter	CHF 0.00

G. FINANCEMENTS SPECIAUX (domaines financés par des émoluments, art 30, lit b ODGFCo)

FS – « Alimentation en eau »

	<u>Exercice 2025</u>	<u>Budget 2025</u>
Résultat	102'015.12	25'000.00
Patrimoine administratif	1.00	
Montant du FS "maintien de la valeur" au 31.12.2025	54'504.50	96'388.95
Capitaux propres de FS au 31.12.2025	973'293.51	871'278.39

FS – « Assainissement des eaux »

	<u>Exercice 2025</u>	<u>Budget 2025</u>
Résultat	65'665.23	-8'000.00
Patrimoine administratif	1.00	
Montant du FS "maintien de la valeur" au 31.12.2025	1'321'446.40	1'232'952.30
Capitaux propres de FS au 31.12.2025	1'477'293.49	1'411'628.26

FS – « Gestion des déchets »

	<u>Exercice 2025</u>	<u>Budget 2025</u>
Résultat	-39'484.33	-49'900.00
Patrimoine administratif	1.00	
Montant du FS "maintien de la valeur" au 31.12.2025	0.00	0.00
Capitaux propres de FS au 31.12.2025	168'951.50	208'435.83

2. DONNEES PRINCIPALES

A. VUE D'ENSEMBLE

		Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-464.38	-447'950.00	202'623.07
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	128'660.40	-415'050.00	0.00
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	128'196.02	-32'900.00	202'623.07
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	4'088'586.75	3'735'000.00	4'190'872.45
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	384'158.20	355'000.00	524'154.35
Taxe immobilière (GM4021)	4021	360'242.40	400'000.00	372'399.50
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	1'011'498.65	80'000.00	1'623'830.85
Total du patrimoine financier	10	10'012'125.62		10'732'097.63
Total du patrimoine administratif du compte global	14	11'148'553.30		10'884'404.73
Total du patrimoine administratif du compte général		8'168'856.55		8'204'371.50
Total du patrimoine administratif des financements spéciaux		2'979'996.75		2'680'033.23
Capitaux de tiers	20	7'882'146.84		8'340'186.05
Capitaux propres	29	13'407'192.48		13'276'316.31
Réserves		294'639.38		294'639.38
Excédent/découvert du bilan	299	4'205'520.08		4'205'520.08

B. AUTOFINANCEMENT / RESULTAT DU FINANCEMENT

			Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024
Résultat du compte global	90		-464.38	-447'950.00	202'623.07
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	705'396.25	747'350.08	696'900.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	264'754.60	226'864.70	230'000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	-207'811.40	-491'345.15	-155'000.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	0.00	0.00	0.00
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	0.00	0.00	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	0.00	0.00	0.00
Attributions aux capitaux propres	389	+	0.00	0.00	1'294'639.38
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	0.00	0.00	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	-43'929.55	-43'929.50	-45'000.00
Autofinancement			438'475.75	278'950.00	2'215'672.35
Investissements nets					
Recettes d'investissement	6		37'568.00	0.00	475'958.85
Dépenses d'investissement	5		1'049'066.65	80'000.00	2'099'789.70
Investissements nets			1'011'498.65	80'000.00	1'623'830.85
Résultat du financement			573'022.90	-198'950.00	-591'841.50

3. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS

A. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : COMPTE GLOBAL

	Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	1'245'856.25	1'215'300.00	1'198'226.23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'786'615.60	2'061'050.00	1'765'657.14
33 Amortissements du patrimoine administratif	747'350.08	696'900.00	705'396.25
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	226'864.70	230'000.00	264'754.60
36 Charges de transfert	4'617'145.00	4'268'900.00	4'468'549.09
37 Subventions à redistribuer	-	90'000.00	98'645.00
Total des charges d'exploitation	8'623'831.63	8'562'150.00	8'501'228.31
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	5'059'658.45	4'714'000.00	5'324'202.00
41 Revenus régaliens et de concessions	71'403.00	70'000.00	69'477.15
42 Taxes	1'923'028.51	1'675'100.00	1'770'940.07
43 Revenus divers	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	491'345.15	155'000.00	207'811.40
46 Revenus de transfert	1'830'527.91	904'300.00	1'749'244.42
47 Subventions à redistribuer	-	90'000.00	98'645.00
Total des revenus d'exploitation	9'375'963.02	7'608'400.00	9'220'320.04
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	752'131.39	-953'750.00	719'091.73
34 Charges financières	1'337'288.58	40'200.00	218'040.85
44 Revenus financiers	540'763.31	501'000.00	952'282.02
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	-796'525.27	460'800.00	734'241.17
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-44'393.88	-492'950.00	1'453'332.90
38 Charges extraordinaires		-	1'294'639.38
48 Revenus extraordinaires	43'929.50	45'000.00	43'929.55

RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	43'929.50	45'000.00	-1'250'709.83
RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	-464.38	-447'950.00	202'623.07

B. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : COMPTE GENERAL

	Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	1'245'856.25	1'215'300.00	1'198'226.23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'353'175.11	1'554'050.00	1'358'226.48
33 Amortissements du patrimoine administratif	562'141.18	527'600.00	520'379.45
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-
36 Charges de transfert	4'268'652.79	3'919'900.00	4'147'627.16
37 Subventions à redistribuer	-	90'000.00	98'645.00
Total des charges d'exploitation	7'429'825.33	7'306'850.00	7'323'104.32
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	5'059'658.45	4'714'000.00	5'324'202.00
41 Revenus régaliens et de concessions	71'403.00	70'000.00	69'477.15
42 Taxes	781'081.24	607'700.00	561'999.51
43 Revenus divers	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	311'090.10	-	36'004.90
46 Revenus de transfert	1'830'527.91	904'300.00	1'749'244.42
47 Subventions à redistribuer	-	90'000.00	98'645.00
Total des revenus d'exploitation	8'053'760.70	6'386'000.00	7'839'572.98
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	623'935.37	-920'850.00	516'468.66
34 Charges financières	1'337'288.58	40'200.00	218'040.85
44 Revenus financiers	540'763.31	501'000.00	952'282.02
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	-796'525.27	460'800.00	734'241.17
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-172'589.90	-460'050.00	1'250'709.83

38	Charges extraordinaires		-	1'294'639.38
48	Revenus extraordinaires	43'929.50	45'000.00	43'929.55
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	43'929.50	45'000.00	-1'250'709.83
	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	-128'660.40.	-415'050.00	0.00

C. PRESENTATION ECHELONNE DES RESULTATS : ALIMENTATION EN EAU

	Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	118'375.13	179'000.00	134'977.50
33 Amortissements du patrimoine administratif	170'124.15	166'000.00	168'029.40
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	128'239.70	130'000.00	128'239.05
36 Charges de transfert	38'182.50	35'000.00	28'555.00
37 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des charges d'exploitation	454'921.48	510'000.00	459'800.95
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	-	-	-
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-
42 Taxes	386'812.45	380'000.00	377'063.90
43 Revenus divers	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	170'124.15	155'000.00	168'029.40
46 Revenus de transfert	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	556'936.60	535'000.00	545'093.30
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	102'015.12	25'000.00	85'292.35
34 Charges financières	-	-	-
44 Revenus financiers	-	-	-

RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	102'015.12	25'000.00	85'292.35
38 Charges extraordinaires	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	-	-
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00	0.00	0.00
RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	102'015.12	25'000.00	85'292.35

D. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : TRAITEMENT EAUX USEES

	Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'532.76	55'000.00	19'060.75
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'130.90	-	3'777.10
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	98'625.00	100'000.00	136'515.55
36 Charges de transfert	302'549.71	309'000.00	292'366.93
37 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des charges d'exploitation	449'838.37	464'000.00	451'720.33
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	-	-	-
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-
42 Taxes	505'372.70	456'000.00	589'636.65
43 Revenus divers	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	10'130.90	-	3'777.10
46 Revenus de transfert	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	515'503.60	456'000.00	593'413.75
RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	65'665.23	-8'000.00	141'693.42

34	Charges financières	-	-	-
44	Revenus financiers	-	-	-
	RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	65'665.23	-8'000.00	141'693.42
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00	0.00	0.00
	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	65'665.23	-8'000.00	141'693.42

E. PRESENTATION ECHELONNEE DES RESULTATS : GESTION DES DECHETS

	Exercice 2025	Budget 2025	Exercice 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	276'532.60	273'000.00	253'392.41
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'953.85	3'300.00	13'210.30
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-
36 Charges de transfert	7'760.00	5'000.00	-
37 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des charges d'exploitation	289'246.45	281'300.00	266'602.71
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	-	-	-
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-
42 Taxes	249'762.12	231'400.00	242'240.01
43 Revenus divers	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	249'762.12	231'400.00	242'240.01

	RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	-39'484.33	-49'900.00	-24'362.70
34	Charges financières	-	-	-
44	Revenus financiers	-	-	-
	RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	0.00	0.00	0.00
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-39'484.33	-49'900.00	-24'362.70
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00	0.00	0.00
	RÉSULTAT TOTAL, COMPTE DE RÉSULTATS	-39'484.33	-49'900.00	-24'362.70

4. BILAN

		Exercice 2025	Exercice 2024
ACTIF			
PATRIMOINE FINANCIER			
100	Disponibilités et placements à court terme	2'835'638.15	2'402'411.76
101	Créances	2'788'697.96	3'138'433.25
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	230'208.54	226'511.09
106	Stocks, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	951'463.12	930'645.08
108	Immobilisations corporelles PF	3'206'117.85	4'034'096.45
109	Créances envers les FS et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	0.00	0.00
TOTAL DU PATRIMOINE FINANCIER		10'012'125.62	10'732'097.63
PATRIMOINE ADMINISTRATIF			
140	Immobilisations corporelles PA	11'148'553.30	10'884'404.73
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participations, capital social	0.00	0.00
146	Subventions d'investissement	-	-
TOTAL DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		11'148'553.30	10'884'404.73
ACTIF		21'160'678.92	21'616'502.36

PASSIF		Exercice 2025	Exercice 2024
CAPITAUX DE TIERS			
	Capitaux de tiers à court terme		
200	Engagements courants	1'269'240.40	1'531'667.81
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	208'365.47	96'755.46
205	Provisions à court terme	135'813.00	114'031.63
	Total des capitaux de tiers à court terme	1'613'418.87	1'742'454.90
	Capitaux de tiers à long terme		
206	Engagements financiers à long terme	6'182'500.00	6'207'500.00
208	Provisions à long terme	78'393.85	72'965.75-
209	Engagements envers les FS et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	7'834.12	317'265.40
	Total des capitaux de tiers à long terme	6'268'727.97	6'597'731.15
	TOTAL DES CAPITAUX DE TIERS	7'882'146.84	8'340'186.05
CAPITAUX PROPRES			
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	2'619'538.50	2'491'342.48
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	-
293	Préfinancements	6'227'359.12	6'180'749.47
294	Réserves	294'639.38	294'639.38
296	Réserve liée à la réévaluation du PF	60'135.40	104'064.90
298	Autres capitaux propres	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	4'076'859.68	4'205'520.08
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	13'407'192.48	13'276'316.31
PASSIF		21'160'678.92	21'616'502.36

5. FONCTIONS

A. COMPTE DE RESULTAT

		Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	911'075.91	56'265.95	817'300.00	45'500.00	1'324'620.59	69'587.04
	Charges / Revenus nets	-	854'809.96	-	71'800.00	-	1'255'033.55
1	Ordre et sécurité publics, défense	347'653.05	251'284.45	371'800.00	151'500.00	404'637.11	156'354.60
	Charges / Revenus nets	-	96'368.60	-	220'300.00	-	248'282.51
2	Formation	2'465'691.54	1'127'151.90	2'552'800.00	666'000.00	2'396'342.21	672'374.00
	Charges / Revenus nets	-	1'338'539.64	-	1'886'800.00	-	1'723'968.21
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	101'344.63	5'750.00	110'550.00	900.00	94'725.20	5'491.42
	Charges / Revenus nets	-	95'594.63	-	109'650.00	-	89'233.78
4	Santé	8'439.85	-	6'500.00	-	5'411.60	-
	Charges / Revenus nets	-	8'439.85	-	6'500.00	-	5'411.60
5	Sécurité sociale	1'808'850.95	193'020.36	1'816'100.00	211'300.00	1'762'165.53	214'123.96
	Charges / Revenus nets	-	1'615'830.59	-	1'604'800.00	-	1'548'041.57
6	Transports et télécommunications	677'081.42	47'268.01	636'500.00	53'000.00	650'223.52	72'895.00
	Charges / Revenus nets	-	629'813.41	-	583'500.00	-	577'328.52
7	Protection de l'envir. et aménag. du territoire	1'427'227.00	1'370'312.60	1'368'800.00	1'283'300.00	1'433'774.41	1'830'429.52
	Charges / Revenus nets	-	56'914.40	-	85'500.00	396'655.11	-
8	Économie publique	412'735.03	537'144.98	348'000.00	424'000.00	384'988.91	427'047.80
	Charges / Revenus nets	124'409.95	-	76'000.00	-	42'058.89	-
9	Finances et impôts	2'244'156.88.	6'687'397.61	1'035'200.00	6'228'050.00	1'956'342.13	6'964'927.87
	Charges / Revenus nets	4'443'240.73	-	5'192'850.00	-	5'008'585.74	-

B. COMMENTAIRES

0 Administration générale

	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	911'075.91	56'265.95	817'300.00	45'500.00	1'324'620.59	69'587.04
Solde	-	854'809.96	-	771'800.00	-	1'255'033.55

- 0220
- Le recours à différentes aides ponctuelles ainsi que l'engagement de collaborateurs en CDD et CDI, pour la réorganisation administrative, n'avaient pas été prévus au budget, CHF 74'350.00.
 - Dépassement de l'ordre de CHF 30'000.00 au niveau de l'informatique dû à la mise en place d'un système de timbrage pour le contrôle des heures du personnel, l'introduction d'ebill et de l'envoi des factures par courriel ainsi que la mise en place d'une automatisation dans l'envoi des factures récurrentes d'énergie.

1 Ordre et sécurité publics, défense

	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	347'653.05	251'284.45	371'800.00	151'500.00	404'637.11	156'354.60
Solde		96'368.60		220'300.00		248'282.51

- 1110
- L'enregistrement d'imputations internes pour le travail effectué par l'agent municipal, n'avait pas été prévu au budget. Cette écriture n'a cependant pas d'incidence directe sur le résultat de l'exercice.
- 1400
- Les recettes au niveau des émoluments avaient été sous-évaluées, augmentation de CHF 32'000.00
 - Les frais au niveau de la mise à jour du cadastre sont enregistrés sous les tâches 7101 et 7201 ce qui crée une diminution de charges de l'ordre de CHF 20'000.00.
- 1620
- Une subvention a été encaissée pour les travaux de contrôle des abris publics, cette recette n'avait pas été prévue au budget, CHF 19'400.00.

2 Formation

Solde	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	2'465'691.54	1'127'151.90	2'552'800.00	666'000.00	2'396'342.21	672'374.00
		1'338'539.64		1'886'800.00		1'723'968.21

- 2110 • L'achat d'un nouveau mobilier pour l'école enfantine pour CHF 11'800.00 avait été attribué au budget de l'école primaire. La dépense est neutre en termes de coûts globaux.
- 2120 • La contribution d'écologie versée à l'école du Jean-Gui est supérieure de CHF 23'000.00. Le budget ne tenait pas compte des frais de fonctionnement à charge de Corgémont.
 - La facturation rétroactive des écologies en faveur de Corgémont sur les 5 dernières années scolaires a généré un revenu supplémentaire de CHF 86'000.00.
- 2130 • Les frais d'écologie versés à d'autres communes ont été surévalués. Ces derniers représentent principalement l'écologie pour les élèves qui suivent leur dernière année scolaire au gymnase de Bienne.
 - La part communale au syndicat ESBV est inférieure de CHF 90'000.00. La diminution du nombre d'élèves et d'habitants, par rapport au budget, explique cet écart.
 - Une subvention extraordinaire de CHF 175'000.00 a été versée par le Patenschaft pour le financement des travaux au niveau de l'école.
- 2140 • Le montant de la contribution à l'école de musique dépend du nombre de cours dispensés. Le budget avait été surévalué de CHF 12'800.00.
- 2170 • Le budget d'entretien des immeubles n'a pas entièrement été utilisé, différence de CHF 59'200.00
- 2180 • L'augmentation des heures de garde au niveau de l'EJC crée une différence importante au niveau des contributions cantonales de CHF 90'000.00. La comptabilisation des contributions des parents au moment de la facturation et non plus lors de l'encaissement crée également un écart dans le comparatif budgétaire de CHF 30'000.00. Le budget global des dépenses est impacté par l'augmentation des heures de garde.
- 2197 • La part communale au travailleur social en milieu scolaire était enregistrée sous la tâche 5450.

3 Culture, sport et loisirs, Eglises

Solde	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	101'344.63	5'750.00	110'550.00	900.00	94'725.20	5'491.42
		95'594.63		109'650.00		89'233.78

- Le budget global de la tâche a été respecté. De légères différences peuvent apparaître en raison de la mise à jour du plan comptable.

4 Santé

Solde	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	8'439.85		6'500.00		5'411.60	
		8'439.85		6'500.00		5'411.60

- Rien à signaler

5 Sécurité sociale

Solde	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	1'808'850.95	193'020.36	1'816'100.00	211'300.00	1'762'165.53	214'123.96
		1'615'830.59		1'604'800.00		1'548'041.57

- 5320 Les contributions communales aux prestations de l'AVS ainsi qu'aux allocations familiales pour non-actifs sont inférieures de CHF 20'000.00 au budget.
- 5440 La contribution au centre d'animation a été augmentée dès l'année 2025, cette information n'a pas été répercutée sur le budget 2025, différence de CHF 10'200.00.
- 5796 Le complément de charges de l'exercice 2024 du Service d'action sociale, d'une valeur de CHF 10'000.00, qui vient s'ajouter sur l'exercice 2025, n'était pas prévu au budget.
- 5799 La part communale à l'aide sociale s'est élevée à CHF 584.27/habitant alors que le budget prévoyait une charge de CHF 564.39/habitant.

6 Transport et télécommunications

Solde	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	677'081.42	47'268.01	636'500.00	53'000.00	650'223.52	72'895.00
		629'813.41		583'500.00		577'328.52

- 6150 • Aucun amortissement n'avait été budgété au niveau des investissements terminés. La charge est de CHF 40'000.00.
- Importants frais d'entretien au niveau des véhicules, augmentation de CHF 15'300.00.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	1'427'227.00	1'370'312.60	1'368'800.00	1'283'300.00	1'433'774.41	1'830'429.52
Solde		56'914.40		85'500.00	396'655.11	

- 7101 • Le résultat est fortement influencé par le fait que les travaux d'entretien ont été moins élevés que prévu de l'ordre de CHF 80'000.00
- 7201 • Le résultat de la tâche est influencé par l'augmentation des rentrées au niveau des taxes annuelles ainsi que par la diminution des travaux d'entretien, au total CHF 90'000.00
- 7301 • L'augmentation des ventes de sacs ainsi que la diminution des frais liés au ramassage ordinaire des déchets, influence le résultat de manière positive. La perte d'exploitation est ainsi réduite de CHF 10'400.00.
- 7450 • Les travaux d'élaboration d'une carte naturelle des dangers n'avaient pas été prévu au budget, CHF 14'700.-.
- 7710 • Les travaux de remise en état du cimetière n'ont pas été effectués dans leur totalité.
- 7900 • Les frais liés au plan d'aménagement du ruisseau du Chalmé n'avaient pas été prévus au budget.

8 Economie publique

	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	412'735.03	537'144.98	348'000.00	424'000.00	384'988.91	427'047.80
Solde	124'409.95		76'000.00		42'058.89	

- 8200 • Les frais d'entretien des forêts étaient mal répartis et une partie du budget concernait les pâturages, ce qui explique l'écart positif de CHF 47'000.00.
- Le budget de la vente de bois était surévalué.
- La part communale aux frais du Triage forestier est supérieure de CHF 10'000.00 par rapport au budget, elle est cependant comparable à l'exercice 2024.
- Encaissement de subventions cantonales pour la forêt des Queux et le Trou
- 8600 • Le revenu du bénéfice de la Caisse Clientis est enregistré dans la rubrique 9690
- 8712 • Les revenus de la vente d'électricité étaient attribués au chauffage à distance dans le budget 2025

- 8730
- Les travaux d'entretien du chauffage à distance, ainsi que le recours à Energie Corgémont durant ces derniers, sont autant de charges non prévues, pour un montant supplémentaire de CHF 48'000.00.
 - L'introduction des taxes annuelles sur les immeubles communaux ainsi que la comptabilisation des ventes de chaleur sur la base de la facturation crée un écart positif de CHF 120'000.00 par rapport au budget.

9 Finances et impôts

Solde	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	2'244'156.88	6'687'397.61	1'035'200.00	6'228'050.00	1'956'342.13	6'964'927.87
	4'443'240.73		5'192'850.00		5'008'585.74	

- 9100
- Le revenu des impôts des personnes physiques est supérieur de CHF 300'000.00. Il s'agit ici de revenus extraordinaires.
- 9102
- Le revenu lié aux taxes immobilières a diminué de CHF 40'000.00. L'écart négatif par rapport aux comptes 2024 n'est que de CHF 12'000.00.
- 9300
- Les bons résultats des exercices précédents péjorent les rentrées dans le domaine de la dotation minimale qui n'est plus attribuée.
- 9500
- La part communale à la redistribution de l'impôt fédéral direct n'avait pas été budgétisée, CHF 22'200.00.
- 9610
- La charge des intérêts a mal été évaluée, ce qui crée un écart négatif de CHF 20'000.00.
 - La réévaluation des actions BKW, la mise en compte des actions Ecoosol (qui ne figuraient pas dans le bilan) ainsi que la restitution de l'impôt anticipé sur d'anciens dividendes créent une recette extraordinaire de CHF 23'200.00
- 9630
- Les éléments liés à la Fondation Grosjean ont été enregistrés dans une tâche spécifique.
 - La mise à jour dans la répartition des loyers crée un écart de l'ordre de CHF 25'000.00 qui n'influence cependant pas le résultat global.
- 9635
- Le bénéfice d'exploitation des pâturages se monte à CHF 40'000.00 alors que le budget était de CHF 86'000.00. La mise à jour de la répartition entre forêt et pâturage explique en grande partie cette situation.
- 9691
- La dissolution de la Fondation Grosjean ainsi que la rectification de la valeur de l'immeuble Grand'Rue 6 au bilan créent un déficit d'exploitation de CHF 776'231.73 qui grève le résultat communal.

C. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

	Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	24'478.25	33'693.00	30'000.00	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	9'214.75	-	-	30'000.00	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	51'926.85
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	-	51'926.85	-
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	26'973.95	-	-	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	-	26'973.95	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	-	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	661'054.68	-	-	-	977'870.75	-
Dépenses/recettes nettes	-	661'054.68	-	-	-	977'870.75
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	399'650.22	63'090.45	50'000.00	-	1'017'170.90	1'437'972.50
Dépenses/recettes nettes	-	336'559.77	-	50'000.00	420'801.60	-
8 Économie publique	-	3'875.00	-	-	-	-
Dépenses/recettes nettes	3'875.00	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	100'658.45	1'112'157.10	-	-	2'608'587.90	3'113'730.20

Dépenses/recettes nettes	1'011'498.65	-	-	-	505'142.30	-
--------------------------	--------------	---	---	---	------------	---

6. GROUPE DES MATIERES

A. COMPTE DE RESULTATS

		Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
CHARGES							
30	Charges de personnel	1'360'990.70	115'134.45	1'215'300.00		1'236'704.13	38'477.90
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'988'330.34	201'714.74	2'061'050.00		1'988'484.45	222'827.31
33	Amortissements du patrimoine administratif	747'350.08		696'900.00		705'396.25	
34	Charges financières	1'365'541.13	28'252.55	40'200.00		218'265.80	224.95
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	226'864.70		230'000.00		264'754.60	
36	Charges de transfert	4'763'958.64	146'813.64	4'513'900.00	245'000.00	4'533'098.04	64'548.95
37	Subventions à redistribuer			90'000.00		98'645.00	
38	Charges extraordinaires	7'072.60				1'294'639.38	
39	Imputations internes	138'572.05		90'000.00		80'709.85	
3	TOTAL DES CHARGES	10'598'680.24	491'915.38	8'937'350.00	245'000.00	10'420'697.50	326'079.11
REVENUS							
40	Revenus fiscaux	208'028.15	5'267'606.60	100'000.00	4'814'000.00	87'748.20	5'411'950.20
41	Revenus régaliens et de concessions	69'477.15	140'880.15		70'000.00		69'477.15
42	Taxes	77'272.88	2'000'301.39	1'200.00	1'676'300.00	65'021.40	1'835'961.47
43	Revenus divers						
44	Revenus financiers	18'009.65	558'772.96		501'000.00	137'677.65	1'089'959.67
45	Prélèvements sur les financements spéciaux		491'345.15		155'000.00		207'811.40
46	Revenus de transfert	214'809.00	2'045'336.91		904'300.00	71'038.00	1'820'282.42
47	Subventions à redistribuer				90'000.00		98'645.00
48	Revenus extraordinaires		43'929.50		45'000.00		43'929.55
49	Imputations internes		138'572.05		90'000.00		80'709.85

4	TOTAL DES REVENUS	587'596.83	10'686'744.71	101'200.00	8'345'600.00	361'485.25	10'658'726.71
CLÔTURE							
90	Clôture du compte de résultats	167'680.35	39'484.33	25'000.00	472'950.00	226'985.77	24'362.70
9	COMPTES DE CLÔTURE	167'680.35	39'484.33	25'000.00	472'950.00	226'985.77	24'362.70
		11'346'884.82	11'218'224.42	9'063'550.00	9'063'550.00	8'702'608.86	8'702'608.86

B. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

		Exercice 2025		Budget 2025		Exercice 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
DEPENSES							
50	Immobilisations corporelles	1'112'157.10	63'090.45	80'000.00	-	3'113'730.20	1'013'940.50
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
57	Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
5	TOTAL DES DEPENSES	1'112'157.10	63'090.45	80'000.00	0.00	3'113'730.20	1'013'940.50
REVENUS							
60	Report d'immobilisations corporelles dans le PF	-	3'875.00	-	-	-	-
61	Remboursements	-	-	-	-	-	-
62	Report d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissement acquises	-	-	-	-	-	475'958.85
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-

66	Remboursement de subventions d'investissement propres	-	33'693.00	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
6	TOTAL DES RECETTES	0.00	37'568.00	0.00	0.00	0.00	475'958.85
59	Report au bilan	100'658.45	-	-	-	1'489'899.35	-
69	Report au bilan	-	1'112'157.10	-	-	-	3'113'730.20
	Investissements nets	1'011'498.65		0.00		1'623'830.85	

7. TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie

Compte global

En raison de la situation comptable compliquée, les flux de trésorerie n'ont pas pu être établis pour le bouclage des comptes 2024, ce qui explique la comparaison à CHF 0.00.

Désignation	CHF 2025	CHF 2024
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
(-) Excédent de charges /Excédent de revenus	-464.38	0.00
Amortissements du patrimoine administratif	747 350.08	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	0.00	0.00
Attributions aux capitaux propres	0.00	0.00
(-) Prélèvements sur les capitaux propres	-43 929.50	0.00
Pertes résultant de la vente de placements financiers PF et du transfert de placements financiers du PF au PA / (-) gains provenant de la vente de placements financiers PF	0.00	0.00
Pertes résultant de la vente d'immobilisations corporelles PF et du transfert d'immobilisations corporelles du PF au PA / (-) gains provenant de la vente d'immobilisations corporelles PF	0.00	0.00
Rectifications, immobilisations PF / (-) rectifications, immobilisations PF	1 064 756.15	0.00
Rectifications, prêts/participations PA	0.00	0.00
(-) Revalorisations PA	0.00	0.00
Diminution / (-) augmentation des créances	408 853.19	0.00
Diminution / (-) augmentation des stocks	0.00	0.00

Diminution / (-) augmentation des actifs de régularisation	66 800.40	0.00
Augmentation / (-) diminution des engagements courants	205 880.44	0.00
Augmentation / (-) diminution des provisions à court terme	21 781.37	0.00
Augmentation / (-) diminution des passifs de régularisation	111 610.01	0.00
Augmentation / (-) diminution des provisions à long terme	5 428.10	0.00
Augmentation / (-) diminution des financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres et préfinancements	46 609.65	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	2 634 675.51	0.00

Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		
Paiements pour investissements nets, immobilisations corporelles + immobilisations incorporelles + subventions d'investissement PA	-1 458 443.15	0.00
(-) Décaissements pour prêts/participations PA	0.00	0.00
Encaissements pour prêts/participations PA	0.00	0.00
(-) Immobilisations corporelles PF (achat)	0.00	0.00
Immobilisations corporelles PF (vente)	0.00	0.00
(-) Immobilisations corporelles PF, investissements	-360 478.75	0.00
(-) Placements financiers à court terme PF (achat)	0.00	0.00
Placements financiers à court terme PF (vente)	0.00	0.00
(-) Placements financiers à long terme PF (achat)	-10 000.00	0.00
Placements financiers à long terme PF (vente)	21 021.96	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-1 807 899.94	0.00

Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement

(-) Diminution / augmentation des comptes courants avec des tiers	-59 117.90	0.00
Engagements financiers à court terme contractés	0.00	0.00
(-) Remboursement d'engagements financiers à court terme	0.00	0.00
Engagements financiers à long terme contractés	0.00	0.00
(-) Remboursement d'engagements financiers à long terme	-25 000.00	0.00
(-) Diminution / augmentation des legs, fondations et libéralités enregistrés comme capitaux de tiers ainsi que des fonds CT	-309 431.28	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-393 549.18	0.00
Total des flux de trésorerie	433 226.39	0.00
Disponibilités et placements à court terme au 1.1.	2 402 411.76	0.00
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	2 835 638.15	0.00
<i>Total de contrôle : différence</i>	0.00	0.00

8. INDICATEURS FINANCIERS

A. COMPTE GLOBAL

Indicateurs financiers	Comptes 2025 Valeur	Moyenne s/2 ans Valeur	Commentaires / Interprétation
Quotient d'endettement net	-44.92%	-44.98%	<i>Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) +/- les</i>

			prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaire pour amortir la dette nette. ⇒ La valeur négative atteste de l'existence d'une fortune
Degré d'autofinancement	56.47%	119.65%	Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années. ⇒ Le résultat extraordinaire découlant en partie de la mise à jour de la comptabilité en 2024 influence l'indice moyen. Si l'on fait abstraction de ces éléments extraordinaires, l'indice moyen se porte à environ 75%. La valeur actuelle des investissements (valeur annuelle) dépasse la capacité d'autofinancement – nous investissons trop.
Quotité de la charge des intérêts	0.44%	0.55%	La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. ⇒ Notre charge d'intérêts est raisonnable.
Dette brute par rapport aux revenus	74.15%	74.96%	La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus financiers qui est nécessaire au remboursement de la dette brute. Jusqu'à 100% il est encore considéré comme "Bon"
Quotité d'investissement	12.44%	21.62%	La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune. La valeur de référence cantonale se situe entre 10-20%. ⇒ L'indice démontre un effort d'investissement important.
Quotité de la charge financière	7.88%	7.72%	La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets,

			des amortissements et des rectifications. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements ordinaires. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire. ⇒ Afin d'analyser la situation, il serait nécessaire de pouvoir s'appuyer sur l'évolution de cet indice sur plusieurs années. La comparaison sur 2 ans n'est pas très éloquente.
Endettement net en franc / habitant	-1'254.55	-1'283.09	L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). ⇒ Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant. Cette fortune est en diminution.
Quotité d'autofinancement	5.68%	15.56%	La quotité d'autofinancement reflète la capacité financière d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement. La quotité est considérée comme "modérée", au-dessus de 15% elle est considérée comme "bonne". ⇒ L'indice tend à diminuer, il était de 25.27% en 2024 : nous avons moins de capacité à investir sans recourir à des emprunts.
Quotité de la charge des intérêts nets	19.98%	4.54%	La quotité de la charge des intérêts nets indique la part des revenus fiscaux qu'une commune doit affecter à la rémunération de sa dette. Un taux élevé est synonyme d'endettement important. ⇒ La dévaluation de l'immeuble Grand'Rue 6 impacte le résultat négativement
Capitaux propres par habitants	5'215.27	5'199.56	Cet indicateur, destiné aux comparaisons, est utilisé dans le contexte de la péréquation financière.

B. COMPTE GENERAL

Indicateurs financiers	Comptes 2025 Valeur	Moyenne s/2 ans Valeur	Commentaires / Interprétation
Degré d'autofinancement	77.38%	97.80%	Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est

			de plus de 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années. ⇒ Notre capacité à investir sans recourir à un emprunt diminue également si l'on considère les finances communales sans les financements spéciaux.
Quotité de l'excédent du bilan	83.38%	81.23%	L'excédent du bilan est défini par rapport aux revenus fiscaux +/- les prestations de la péréquation financière. Seule une base saine de capitaux propres est à même de garantir un bon autofinancement. Le quotient de l'excédent du bilan n'est calculé que pour le compte général.

C. FINANCEMENT SPECIAL « Alimentation en eau »

Indicateurs financiers	Comptes 2025 Valeur	Moyenne s/2 ans Valeur	Commentaires / Interprétation
Degré d'autofinancement	109.76%	100%	Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années. ⇒ Dans le domaine des Financements Spéciaux (FS), les investissements sont couverts par l'avoir en FS Maintien de la valeur (MV). L'indice démontre une légère capacité d'autofinancement pour l'année 2025. La moyenne est influencée par le résultat de l'exercice 2024 qui enregistrait une forte recette d'investissement. Cette situation n'était cependant pas réelle car elle était le résultat de la mise à jour de la comptabilité
Taux de couverture des coûts	122.40%	125.07%	Le taux de couverture des coûts indique le rapport entre les revenus et les charges, dès lors que les émoluments doivent couvrir les frais dans les domaines de l'alimentation en eau. Si le taux des coûts excède 100%,

			<i>l'accomplissement de la tâche en question a généré un gain, et s'il est inférieur à 100%, il a entraîné une perte.</i> ⇒ <i>Il est nécessaire de mettre en relation le résultat avec l'indice du quotient du maintien de la valeur. Cela permet de constater qu'un transfert des recettes entre le FS équilibre de la tâche et FS maintien de la valeur serait nécessaire.</i>
Quotient du maintien de la valeur	0.39%	0.54%	<i>Le quotient du maintien de la valeur indique le rapport entre le maintien de la valeur et les valeurs de remplacements, domaine dans lequel la législation permet la réduction ou l'arrêt des attributions dès que le montant du maintien de la valeur atteint ou dépasse 25% de la valeur de remplacement.</i> ⇒ <i>Dans le cas de Corgémont, cette valeur limite s'élève à CHF 3'513'560.- (25% de CHF 14'054'239.-)</i> ⇒ <i>La valeur très basse de l'indice démontre que le fonds de maintien de la valeur n'est pas assez alimenté en regard des investissements futurs prévus. Une alimentation supérieure à 60% de la valeur de renouvellement devrait être envisagée.</i>

D. FINANCEMENT SPECIAL « Assainissement des eaux »

Indicateurs financiers	Comptes 2025 Valeur	Moyenne s/2 ans Valeur	Commentaires / Interprétation
Degré d'autofinancement	129.58%	76.32%	<i>Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.</i> ⇒ <i>Dans le domaine des FS, les investissements sont couverts par l'avoir en FSMV. Dans ce domaine la variation des investissements par année influence le degré d'autofinancement. Afin de pouvoir planifier de nouveaux investissements, il est donc nécessaire de voir l'évolution de</i>

			<i>l'indice sur plusieurs années. La valeur actuelle de l'indice est satisfaisante.</i>
Taux de couverture des coûts	114.60%	123.10%	<i>Le taux de couverture des coûts indique le rapport entre les revenus et les charges, dès lors que les émoluments doivent couvrir les frais dans les domaines de l'alimentation en eau. Si le taux des coûts excède 100%, l'accomplissement de la tâche en question a généré un gain, et s'il est inférieur à 100%, il a entraîné une perte.</i>
Quotient du maintien de la valeur	10.05%	9.71%	<i>Le quotient du maintien de la valeur indique le rapport entre le maintien de la valeur et les valeurs de remplacements, domaine dans lequel la législation permet la réduction ou l'arrêt des attributions dès que le montant du maintien de la valeur atteint ou dépasse 25% de la valeur de remplacement.</i> ⇒ <i>Dans le cas de Corgémont, cette valeur limite s'élève à CHF 3'287'500.00 (25% de CHF 13'150'000.-)</i>

E. FINANCEMENT SPECIAL « Gestion des déchets »

Indicateurs financiers	Comptes 2024 Valeur	Moyenne s/2 ans Valeur	Commentaires / Interprétation
Degré d'autofinancement	-1.00%	-1.00%	<i>Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.</i> ⇒ <i>L'indice tend à démontrer que les recettes en matière de déchets ne suffisent pas à couvrir la charge d'amortissement.</i>
Taux de couverture des coûts	86.35%	87.99%	<i>Le taux de couverture des coûts indique le rapport entre les revenus et les charges, dès lors que les émoluments doivent couvrir les frais dans les domaines de la gestion des déchets. Si le taux des coûts excède 100%, l'accomplissement de la tâche en question a généré un gain, et s'il est inférieur à 100%, il a entraîné une perte.</i>

PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF

1. APPROBATION :

Le Conseil municipal arrête les comptes annuels au sens de l'article 71 OCo (RSB 170.111) pour l'exercice 2024

COMPTE DE RÉSULTATS	Charges du compte global	CHF	9'961'120.21
	Revenus du compte global	CHF	9'960'655.83
	Excédent de charges / de revenus	CHF	-464.38
Dont	Charges du compte général	CHF	8'767'113.91
	Revenus du compte général	CHF	8'638'453.51
	Excédent de charges / de revenus	CHF	-128'660.40
	Charges Alimentation en eau	CHF	454'921.48
	Revenus Alimentation en eau	CHF	556'936.60
	Excédent de charges / de revenus	CHF	102'015.12
	Charges Traitement eaux usées	CHF	449'838.37
	Revenus Traitement eaux usées	CHF	515'503.60
	Excédent de charges / de revenus	CHF	65'665.23
	Charges Gestion des déchets	CHF	289'246.45
	Revenus Gestion des déchets	CHF	249'762.12
	Excédent de charges / de revenus	CHF	-39'484.33
COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Dépenses	CHF	37'568.00
	Recettes	CHF	1'049'066.65
	Investissements nets	CHF	1'011'498.65
CREDIT SUPPLEMENTAIRES (Selon tableau distinct)		CHF	2'338'755.52
Du fait de l'excédent de charges, les capitaux propres diminuent de		CHF	128'660.40

2. PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver les comptes de 2025 ainsi que les crédits supplémentaires d'un montant de CHF 2'339'626.33.

Municipalité de Corgémont

Michel Tschan


Président

Tina Vuilleumier


Secrétaire municipale

Martine Lüdi


Administratrice des finances

Corgémont, le 13 avril 2026



RAPPORT SUCCINCT

de l'organe de vérification des comptes
relatif à la vérification des comptes annuels de l'exercice 2025
établi à l'intention de l'assemblée communale de

la commune municipale de Corgémont

En notre qualité d'organe de vérification des comptes, nous avons examiné les comptes annuels de la commune municipale de Corgémont, comprenant le rapport, le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Responsabilité du conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales du canton et de la commune, incombe au conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels devant garantir que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Le conseil communal est par ailleurs responsable du choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que de l'adéquation des estimations comptables.

Responsabilité de l'organe de vérification des comptes

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre vérification, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre vérification conformément aux dispositions légales et au Guide destiné aux organes de vérification des comptes (Guides OVC, édition 2016). Nous avons planifié et réalisé la vérification de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

La révision inclut des opérations de vérification destinées à recueillir des éléments probants au sujet des valeurs et des informations figurant dans les comptes annuels. Le choix des opérations de vérification relève du pouvoir d'appréciation du réviseur, et en particulier de son évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en compte le système de contrôle interne, dans la mesure où il influence l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. La révision comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion.



Opinion sur les comptes annuels

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux dispositions légales du canton et de la commune.

Rapport sur la base d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance au sens de l'article 123 OCo ainsi que les conditions particulières énoncées à l'article 124 OCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 qui vous sont soumis, avec un actif et un passif de CHF 21'160'678.92 et un excédent de charges du compte global de CHF 464.38.

Bienne, le 9 mai 2026

Fiduciaire Figema SA

T. Mathez
Réviseur responsable
Agent fiduciaire breveté
Expert-réviseur agréé

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée municipale a approuvé les comptes 2025 lors de son assemblée ordinaire du 15 juin 2026 conformément à la proposition du Conseil municipal.

Municipalité de Corgémont

Bernard Tschanz

Tina Vuilleumier

Corgémont, le 15 juin 2026

Président des Assemblées

Secrétaire municipale

ANNEXES

1. REGLES

A. REGLES APPLICABLES A LA PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de la commune de Corgémont sont clos conformément aux bases légales cantonales en vigueur :

Loi sur les communes (LCo ; RSB 170.11)

Ordonnance sur les communes (OCo ; RSB 170.111)

Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo ; RSB 170.511)

En vertu de l'article 70, alinéa 1 LCo, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a publié une liste des exceptions sur son site Internet, à l'adresse www.be.ch/communes > Finances communales > MCH2 > Outils de travail.

B. EVALUATION DU PATRIMOINE FINANCIER

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan lorsqu'ils présentent une utilité économique future et que leur valeur peut être déterminée de manière fiable. Le patrimoine financier est inscrit pour la première fois au bilan à sa valeur d'acquisition ou de production. Les biens acquis à titre gratuit sont inscrits à leur valeur vénale au moment de leur entrée dans le patrimoine financier. Les évaluations ultérieures du patrimoine financier ont lieu à la valeur vénale de ce dernier à la date du bilan. Une réévaluation intervient tous les cinq ans ou en cas de modification de la valeur officielle pour les biens fonds, droits de superficie exceptés, et annuellement pour toutes les autres valeurs patrimoniales. Les valeurs inscrites au bilan doivent être immédiatement rectifiées en cas de dépréciation effective durable ou de perte.

C. REEVALUATION DU PATRIMOINE FINANCIER

Le patrimoine financier a été réévalué conformément à l'annexe 1 OCo.

Compte du bilan	Lieux	Ancienne valeur comptable	Réévaluation	Nouvelle valeur comptable	Méthode d'évaluation (Annexe 1 OCo)	Dernière évaluation
10800.02	Terrain de DS « Les longues Faulx »	692000.00				
10'800.04	Immeuble « Fondation Grosjean »	2'503'358.60	-827'978.60	1'675'380.00	Evaluation sur la base de la valeur officielle x 1.4 (VO = 1'196'700.).	31.12.2025

Remarque : Le terrain en droit de superficie, parcelle n° 484 « Les longues Faulx » est inscrit au bilan à la valeur de CHF 692'500.00. La valeur du bien a été fixée par acte authentique du 04.02.2020 et fait l'objet d'une promesse de vente dont l'échéance est fixée au 30 avril 2110.

D. RESERVE DE REEVALUATION

Au 1er janvier 2021 la réserve liée à la réévaluation se montait à CHF 279'783.10.

Conformément aux dispositions de l'article T2-3, alinéa 2, chiffre 5 OCo :

- 10% de la valeur des immobilisations financières du patrimoine administratif, ainsi que 5% de la valeur des immobilisations corporelles du patrimoine administratif, ont été attribué à la réserve de fluctuation, cette dernière se monte à CHF 60'135.40
- Le solde de la valeur de la réserve de réévaluation, soit CHF 219'647.70 est dissout de manière linéaire sur 5 ans, en faveur du résultat de l'exercice, conformément au règlement accepté par l'Assemblée communale. Elle a lieu pour la dernière fois lors de l'exercice 2025.

E. EVALUATION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan lorsqu'ils présentent une utilité publique pour plusieurs années à venir et que leur valeur peut être déterminée de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou de production en application du principe de la méthode nette et amortis de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilisation. Les biens acquis à titre gratuit sont inscrits à leur valeur vénale au moment de leur entrée dans le patrimoine administratif. Les valeurs inscrites au bilan doivent être immédiatement rectifiées en cas de dépréciation effective durable ou de perte. Les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation sont définies à l'annexe 2 OCo.

F. LIMITES D'INSCRIPTION A L'ACTIF

Compte général	CHF 30'000.00
Financements spécial « alimentation en eau »	CHF 30'000.00
Financements spécial « traitement des eaux usées »	CHF 30'000.00

G. PATRIMOINE ADMINISTRATIF EXISTANT

Le patrimoine administratif existant au moment du passage au MCH2, soit au 31 décembre 2015, est amorti de manière linéaire pendant 12 ans, exception faite des postes énumérés au chiffre 4.1.3 des dispositions transitoires de l'ordonnance sur les communes.

Genre	Valeur initiale	Durée d'amortissement	Fin de l'amortissement
Patrimoine administratif du compte général	2'900'000.00	12 ans	31.12.2027
Patrimoine administratif du FS « Alimentation en eau »	1'500'000.00	10 ans	31.12.2025

Au vu du peu d'année restant à amortir le PA du compte général, il a été renoncé à adapter la valeur de l'amortissement, qui aurait été nécessaire avec les rectifications de valeurs effectuées au bilan.

2. BASE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes de 2025 se basent sur le budget 2025 et les comptes de l'exercice précédent, soit ceux de 2024.

Approbation / vérification :

	Budget 2025	Comptes annuels 2024
Conseil communal	11.11.2024	12.05.2025
Rapport succinct de l'organe de vérification des comptes		20.05.2025
Assemblée communale	09.12.2024	23.06.2025

3. ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 01,01,2025		Changements intervenus pendant l'exercice 2025				Capitaux propres au 01,01,2025	
		Motifs de l'augmentation (+)		Motifs de la diminution (-)			
29 Capitaux propres	13 276 316.31					29 Capitaux propres	13 278 532.08
290 Financements spéciaux	2 491 342.48	Attribution à		Prélèvement		290 Financements spéciaux	2 619 538.50
29001 Alimentation en eau	871 278.39	9010	102 015.12	9011		29000 Alimentation en eau	973 293.51
29002 Assainissement des eaux	1 411 628.26	9010	65 665.23	9011		29002 Assainissement des eaux	1 477 293.49
29003 Gestion des déchets	208 435.83	9010		9011	39 484.33	29003 Gestion des déchets	168 951.50
292 Réserve enveloppe	-	3892		4892		292 Réserve enveloppe	-
293 Préfinancement	6 180 749.47	3893		4893		293 Préfinancement	6 227 359.12
29300 Préf. "compte général"	4 851 408.22	3893		4893		29300 Préf. "compte général"	4 851 408.22
29300.00 Fds "bâtiments communaux"	2 423 715.56	3893		4893		29300.00 Fds "bâtiments communaux"	2 423 715.56
29300.01 Fds "fluctuation de la fiscalité"	2 086 028.36	3893		4893		29300.01 Fds "fluctuation de la fiscalité"	2 086 028.36
29300.02 Fds "Chômage"	171 664.30	3893		4893		29300.02 Fds "Chômage"	171 664.30
29300.03 Fds "Forêts"	170 000.00	3893		4893		29300.03 Fds "Forêts"	170 000.00
Préf. "financements 2930x spéciaux"	1 329 341.25					Préf. "financements 293 spéciaux"	1 375 950.90
29301.00 Alimentation en eau	96 388.95	3510	128 239.70	4510	170 124.15	29301 Alimentation e eau	54 504.50
29302.00 Assainissement de eaux	1 232 952.30	3510	98 625.00	4510	10 130.90	29302 Assainissement de eaux	1 321 446.40
294 Réserve de politique	294 639.38	3894,xx				294 Réserve de politique	294 639.38
29400 Amortissements sup.	294 639.38						294 639.38
Réserve liée à la 296 réévaluation du	104 064.90	3896		4896		Réserve liée à la 296 réévaluation du	60 135.40
29600 Réserve liée à la rééval. du PF	43 929.50	3896		4896	43 929.50	29600 PF	-
29601 Réserve de fluctuation	60 135.40	3896		4896		29601 Réserve de fluctuation	60 135.40
299 Excédent du bilan	4 205 520.08	Résultat annuel 2990 Excédent (-) Déficit (+) 128 660.40		Rupture bilan -		299 Excédent du bilan	4 076 859.68

4. TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISION A COURT TERME

Compte	Désignation	Valeur comptable au 01.01.2025	Modification			Valeur comptable au 31.12.2025	Commentaire sur la modification et le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20570.00	Provision pour engagement financier	114'031.63	0.00	0.00	114'031.63	0.00	Transféré dans compte 10120.99
		0.00	135'813.00			135'813.00	Provision sur décompte EJC

PROVISION A LONG TERME

Compte	Désignation	Valeur comptable au 01.01.2025	Modification			Valeur comptable au 31.12.2025	Commentaire sur la modification et le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20810.00	Provision sur prestation du personnel	72'965.75	5'428.10	0.00	0.00	78'393.85	Adaptation de la réserve pour CET ¹ et HS ² des employés à fin 2025

Total des provisions à court terme	114'031.63	135'813.00	0	114'031.63	135'813.00
Total des provisions à long terme	72'965.75	5'428.10	0.00	0.00	78'393.85
Total des provisions	186'997.40	0.00	186'997.40	0.00	214'206.85

Remarque :

¹ Compte épargne temps

² Heures supplémentaires

5. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Participations (en vue de l'accomplissement de tâches publiques)											
Nom, siège	Domaine d'activité	Capital	Part de	Part des voix	Autres détenteurs de parts importants	Valeur comptable	Valeur	Participations	Norme de présentation des comptes	Flux financiers	Risques
Forme juridique		nominatif (100 %)	propriété	- E: exécutif - L: législatif		au 31.12	d'acquisition	importantes de l'organisation	Déclarations sur les comptes annuels	pendant l'exercice	spécifiques
Entreprises communales (établissements) au sens de l'article 64, alinéa 1, lettre b LCo*											
Fondation Stauffer	Bourses de formation	0	100.00%	E: 100%		100 000	100 000		Leg		Leg qui ne peut pas être vendu
Organisations de droit public dans le cadre de la coopération intercommunale (syndicats de communes, établissements, etc.)*											
Syndicat d'épuration des eaux SEBV	Epuration des eaux	0	0.00%	E: 1 voix L: 4 voix	Communes : - Cortébert - Cormoret - Sonceboz - Courtelary	0	0	Répartition du déficit d'exploitation Investissements Nombre d'habitants au 31,12 Frais d'exploitation 2/3 => selon le nbre d'habitant 1/3 => selon le débit temps sec de chaque commune	MCH2; imputation des charges selon une clé de répartition (syndicat de communes sans capitaux propres)	Subventions d'exploitation au syndicat	Les communes sortant du syndicat répondent encore pendant 5 ans à partir du départ, proportionnellement aux dettes existant à l'époque du départ.
Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze	Aménagement et entretien de la Suze	0	0.00%	E: 1 voix L: 2 voix				Répartition du déficit d'exploitation 50% => longueur de la zone de contact valorisée avec le factuel d'aménagement en fonction des frais supputés 50% => surface du bassin versant		Subventions d'exploitation au syndicat	Les communes qui quittent le syndicat remboursent à celui-ci les contributions reçues pour les frais de construction des ouvrages hydrauliques imputés sur son territoire au cours des 20 dernières années.
Syndicat de commune de l'école des Prés-de-Cortébert	Gestion d'une école, cycles primaire et secondaire	0	0.00%	E: 1 voix L: 1 voix		0	0	Répartition du déficit d'exploitation 50% => Nombre d'élèves durant l'année scolaire 50% => nb d'exploitation, d'habitations ou de métairies dans le périmètre du syndicat		Subventions d'exploitation au syndicat	L'éventuel excès d'actifs ou de passifs est réparti entre les communes affiliées selon la clé de répartition utilisée pour les contributions annuelles au cours des 5 années précédentes.
Syndicat des communes du Centre régional de protection civil	Exploitation du centre régional de la Pci	0	0.00%	L: 1 voix				Répartition du déficit d'exploitation Selon le nombre d'habitant			Les communes qui quittent le syndicat répondent des dettes au moment de leur sortie selon la clé de répartition
Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon	Gestion de l'école secondaire 1er degré	0	0.00%	E: 2 voix L: 2 voix				Répartition du déficit d'exploitation 50% => Nombre d'élèves durant l'année scolaire 50% => Nombre d'habitants au 30 juin			L'éventuel excès d'actifs ou de passifs est réparti entre les communes affiliées selon la clé de répartition utilisée pour les contributions annuelles au cours des 2 années précédentes.

Affiliations et participations à des personnes morales de droit privé*											
Clientis "Caisse d'épargne du district de Courtelary"	Banque	50 000	100.00%	L : 1 voix	Communes du district de Courtelary	50 000	50 000	2 actions	Code des obligations		Aucun
Vadec SA , La Chaux-de-Fonds	Gestion et incinération des déchets	0	0.00%	L : 1 voix		0		Cautionnement	Code des obligations		
Ergüel Sports SA	Exploitation de la patinoire de St-Imier	84 000		L : 1 voix				Participation annuelle de 10,- /habitant	Code des obligations		
Energie Corgémont SA	Exploitation d'un chauffage à distance	40 000	40%	L : 2 voix				Cautionnement	Code des obligations		
Qualité de membre de sociétés simples, de sociétés en nom collectif ou de sociétés en commandite*											
Coopérative Ecoosol	Développement solaire					10'000,00	10'000,00		Code de obligation	Aucun	10 part sociales de 1'000,00
Rapports contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales*											
Weber Transport SA	Gestion du centre de tri Ecopoint										
Servie d'action social Sasc	Gestion du service sociale régional							<u>Répartition du déficit d'exploitation</u> Nombre d'habitants			

Seules les participations importantes pour la commune sont mentionnées

6. TABLEAU DES GARANTIES

Nom, siège, forme juridique	Propriétaires Copropriétaires importants	Indications sur les prestations couvertes par la garantie : nature, montant, caducité, intérêts, etc.	Flux financiers pendant l'exercice	Autres précisions spécifiques
Entreprises de droit privé (selon le CO/CCS)				
Aucune				
Entreprises de droit public (selon la loi sur les communes)				
Aucune				
Contrats de droit public				
Aucun				
Autres engagements (sites contaminés, leasings, etc.)				
Société AGAV SA, Corgémont		Peine conventionnelle liée à un engagement de vente de la parcelle n° 484 du ban de Corgémont		CHF 250'000.00

7. IMMOBILISATIONS

Finance
Commune politique

Tableau des immobilisations
PATRIMOINE FINANCIER

2025

			108 Immobilisations corporelles PF				
			1080 Terrains non bâtis	1084 Bâtiments PF (désaffectation)	1086 Biens mobiliers PF	1087 Immobilisations en cours de construction PF	1089 Autres immobilisations corporelles PF
Coûts d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	1.1.2025	972'283.10	3'061'813.35			
	Augmentations	2025		268'617.55			
	Diminutions / corrections	2025					
	Transferts / reclassements (réorg.)	2025					
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2025	972'283.10	3'330'430.90			
Rectifications cumulées	Etat au	1.1.2025					
	Dépréciations durables	2025					
	Revalorisations	2025		-1'096'596.15			
	Transferts / reclassements (réorg.)	2025					
	Etat au	31.12.2025		-1'096'596.15			
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025	972'283.10	2'233'834.75			
	Dont celle des installations en leasing	31.12.2025					
	Valeurs d'assurance	31.12.2025		6'096'200.00			

			1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409
			Terrains non bâtis	Routes, voies de communication	Aménagement des eaux	Ouvrages de génie civil	Terrains bâtis	Forêts, alpages	Biens mobiliers	Immob. En cours de construction	Autres immob. Corporelles* (sans 14099)
Coûts d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	1.1.2025	113'540.00	967'571.55		1'729'442.90	6'439'991.30		427'176.50	1'187'384.63	
	Augmentations	2025		46'247.60		18'370.05			240'478.25	743'970.75	
	Diminutions / corrections	2025					-33'693.00			-3'875.00	
	Transferts / reclassements (réorg.)	2025		696'540.98		780'832.95	122'767.90		-118'892.90	-1'481'248.93	
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2025	113'540.00	1'710'360.13		2'528'645.90	6'529'066.20		548'761.85	446'231.45	
Rectifications cumulées	Etat au	1.1.2025		-24'189.25		-51'214.25	-546'309.90		-249'269.10		
	Dépréciations durables	2025		-42'758.98		-31'642.40	-229'114.35		-53'555.15		
	Revalorisations	2025									
	Transferts / reclassements (réorg.)	2025									
	Etat au	31.12.2025	113'540.00	-66'948.23		-82'856.65	-775'424.25		-302'824.25		
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025		1'643'411.90		2'445'789.25	5'753'641.95		245'937.60	446'231.45	
	Dont celle des installations en leasing	31.12.2025									
	Valeurs d'assurance	31.12.2025	113'540.00				29'411'200.00		1'500'000.00		

* A l'exclusion du PA existant lors de l'introduction du
MCH2

	01.01.2025	Rectifications	31.12.2025
14099.99	741'667.70	241'666.65	500'001.15
14099.91	148'612.65	148'612.65	0.00
Total	890'280.35		500'001.15

			142 Immobilisations incorporelles			144 Prêts	145 Participations	146 Subventions d'investissement
			1420 Logiciels	1427 Immob. Incorporelles en cours	1421 et 1429 Autres immob. Incorporelles	1441-1447 Prêts	1452-1456 Participations	1460-1469 Investissements
Coûts d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	1.1.2025					84'000.00	
	Augmentations	2025						
	Diminutions / corrections	2025						
	Transferts / reclassements (réorg.)	2025						
	Valeur de l'immobilisation	31.12.2025					84'000.00	
Rectifications cumulées	Etat au	1.1.2025					-84'000.00	
	Dépréciations durables	2025						
	Revalorisations	2025						
	Transferts / reclassements (réorg.)	2025						
	Etat au	31.12.2025					-84'000.00	
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2025						
	Dont celle des installations en leasing	31.12.2025						
	Valeurs d'assurance	31.12.2025						

8. CONTRÔLE DES CREDITS

A. CREDITS D'ENGAGEMENT EN VUE D'INVESTISSEMENTS

	Décision d'octroi du crédit				Contrôle des crédits								
					en CHF								
N° de compte	Organe	Date	Montant (brut) du crédit (TTC)	Désignation de l'objet	Dépenses cumulées au 01.01.2025	Dépenses d'investisse- ment	Dépenses cumulées au 31.12.2025	Recettes cumulées au 01.01.2025	Recettes d'investisse- ment	Recettes cumulées au 31.12.2025	Solde	Date du décompte	
7101	VU	13.02.2022	1 127 000.00	Liaison Cortébert	999 456.98		999 456.98	702 583.55	63 090.45	765 674.00	127 543.02	15.06.2026	
6150	VU	07.04.2024	585 000.00	Route - Lot 1 - Champs Fornats	297 733.90	398 807.08	696 540.98			0.00	-111 540.98	15.06.2026	
6150				415 000.00	Route - Lot 2 - Quart-Dessus	6 739.05		6 739.05			0.00	408 260.95	
7201				335 000.00	Assainissement - Lot 1 - Champs Fornats	147 736.20	126 026.27	273 762.47			0.00	61 237.53	15.06.2026
7201				205 000.00	Assainissement - Lot 2 - Quart-Dessus	3 079.50		3 079.50			0.00	201 920.50	
7101				460 000.00	Alimentation - Lot 1 - Champs Fornats	160 949.90	111 576.65	272 526.55			0.00	187 473.45	15.06.2026
7101				500 000.00	Alimentation - Lot 2 - Quart-Dessus	7 511.00		7 511.00			0.00	492 489.00	
7101				1 700 000.00	Alimentation - Lot 3 - Divers	266 761.65	142 916.30	409 677.95			0.00	1 290 322.05	
290	CM		30 000.00	Salle de spectacle - rénovation de la sono		24 478.25	24 478.25				5 521.75	30.03.2026	
7101	CM		91 277.00	Alimentation - Lot 1 - Complément Le Clos		18 370.05	18 370.05					30.03.2026	
7201	CM			Assainissement - Lot 1 - Complément Le Clos		760.95	760.95					30.03.2026	
6150	CM			Route - Lot 1 - Complément Le Clos		46 247.60	46 247.60					30.03.2026	
3420	CM		90 000.00	Cabane forestière		26 973.95	26 973.95						
6150	AM			Camion pour la voirie		216 000.00	216 000.00						
8730				CAD - Participation de tiers					3 875.00	3 875.00			
290				Rénovation immeuble administratif					33 693.00	33 693.00			
					1 889 968.18	1 112 157.10	3 002 125.28		100 658.45	765 674.00			
Total investissements					1 889 968.18	1 112 157.10			100 658.45				

VU = Votation aux urnes

AM = Assemblée municipale

CM = Conseil municipal

B. CREDITS SUPPLEMENTAIRES

ANNEE 2025

N° de compte	Désignation	Crédits supplémentaires en CHF							Remarque
		Budget	Comptes	Dépassement	Dépense liée	CM	AM	Date de l'arrêté	
120	Exécutif								
0120.3010.00	Traitement - Exécutif	-	39 393.75	39 393.75	39 393.75				Le budget global se trouve sous la rubrique 0120.3000.00. Il se monte à CHF 56'000.00.
220	Services généraux								
0220.3010.00	Traitement de personnel - Administration	310 000.00	379 691.15	69 691.15		69 691.15		14.04.2025 + 10.06.2025	Prolongation du contrat en CDD d'une collaboratrice et paiement des heures supplémentaires du personnel
0220.3153.00	Entretien du matériel informatique	-	44 777.75	44 777.75	15 777.75	29 000.00		06.01.2025 + 26.05.2025 + 17.03.2025	Le budget est enregistré sous rubrique 0220.3158.00. Les dépassements sont dus : - A la mise à jour du programme comptable (dépenses liées) - A l'adaptation du programme pour la facturation de l'énergie (06.01.25) - A l'installation d'ebill et de l'envoi des factures par courriel (26.05.26) - A l'installation d'un nouveau système de timbrage (17.03.25)
2130	Degré secondaire								
2120.3611.02	Ecolage versé - Ecole du Jean-Gui	41 000.00	63 962.75	22 962.75	22 962.75				La part communale relative aux frais de fonctionnement n'avait pas été prévue dans le budget
2180	EJC								
2180.3160.00	Location d'immeuble	-	40 000.00	40 000.00	40 000.00				Le budget se trouve sous rubrique 2180.3105.00. Le budget global se monte à CHF 106'000.00 et les charges représentent un total de CHF 125'000.00.
2180.3910.00	Imputations internes -	-	39 375.00	39 375.00	39 375.00				Imputation des travaux réalisés par le service de conciergerie et l'administration.

	Prestations de service								
5799	Compensation des charges								
5799,3611,00	Aide sociale - compensation des charges, part communale	1 030 000.00	1 066 110.95	36 110.95	36 110.95				Le budget était établi avec un montant de CHF 564.29/habitant, la facture finale du canton représente CHF 584.27
6150	Routes communales								
6150,3300,10	Amortissement planifié	-	42 758.98	42 758.98	42 758.98				Amortissement du crédit de réfection, chantier "Sur le Crêts - Champs Martin" et "Champs-Fornats" non prévu au budget. Le crédit d'engagement devait être réparti sur 3 éléments (route, eau et assainissement)
7101	Alimentation en eau								
7101,9010,10	Attribution au FS équilibre de la tâche	25 000.00	105 937.72	80 937.72	80 937.72				La valeur des travaux d'entretien estimée à CHF 140'000.- n'a pas été atteinte.
7201	Assainissement								
7201.3632.00	SEBV - Contribution	140 000.00	162 731.15	22 731.15	22 731.15				Le montant du budget était enregistré sous 4 positions, cette séparation n'est pas obligatoire. Le résultat est bénéficiaire de CHF 15'500.00
7201,9010,20	Attribution au FS équilibre de la tâche	- 8 000.00	65 665.23	73 665.23	73 665.23				L'attribution est influencée par les recettes en matière de taxes annuelles ainsi que par la diminution des frais d'entretien.
7301	Elimination des déchets								
7301.3170.00	Traitement des déchets - Transport ramassage	-	29 675.50	29 675.50	29 675.50				Le budget est enregistré sous rubrique 7301.3130.02. La dépense totale est conforme au budget.
7301.3170.01	Traitement des déchets - Transport Ecopoint	-	93 327.50	93 327.50	93 327.50				Le budget est enregistré sous rubrique 7301.3130.04/05. La dépense totale est conforme au budget.
8200	Sylviculture								
8200.3130.01	Transport - déchiquetage pour CAD	-	41 781.61	41 781.61	41 781.61				Le budget est enregistré sous rubrique 8200.3130.00. Il se monte à CHF 40'000.00.

8200.3145.00	Forêts - Exploitation, entretien	-	33 041.80	33 041.80	33 041.80				Le budget est enregistré sous rubrique 8200.3132.00. Il se monte à CHF 80'000.00.
8200.3632.00	Contribution au trilage forestier	-	29 347.04	29 347.04	29 347.04				Le budget est enregistré sous rubrique 8200.3634.00. Il se monte à CHF 20'000.00.
8712	Electricité								
8712.3120.00	Eau, énergie, combustible	-	21 884.66	21 884.66	21 884.66				Le budget n'était pas réparti et la charge était enregistrée avec les frais de la halle de la Combe.
8730	Chauffage à distance								
8730.3120.00	Eau, énergie, combustible	-	66 550.80	66 550.80	66 550.80				Le budget est enregistré sous rubrique 8730.3101.01. Ce dernier prévoyait une charge de CHF 45'000.00 qui n'était pas représentative des frais effectifs. Par ailleurs les difficultés rentrées au niveau de la qualité de l'approvisionnement en copeaux de bois ont péjoré les comptes.
8730.3144.00	CAD - Entretien	-	35 095.75	35 095.75	35 095.75				
8730.3930.00	CAD - Achat de copeaux	-	94 287.05	94 287.05	94 287.05				Le budget est enregistré sous rubrique 8730.3910.00
9610	Intérêts								
9610.3406.00	Intérêts sur dette à moyen terme	25 200.00	46 678.24	21 478.24	21 478.24				Le budget avait mal été estimé. Les charges demeurent identiques à 2024.
9630	Biens-Fonds du PF								
9635.3430.00	Pâturages - Entretien	-	72 761.95	72 761.95	72 761.95				Le budget est enregistré sous rubrique 9635.3144.00. Certains frais avaient été prévus au niveau de la forêt. La comparaison des deux domaines ne montre pas de dépassement.
9635.3430.01	Pâturage - Entretien corvée	-	21 047.00	21 047.00	21 047.00				
9635.3430.02	Pâturage - Entretien matériel	-	23 389.89	23 389.89	23 389.89				
9635.3707.00	Restitution - Contributions d'estivage		75 092.40	75 092.40	75 092.40				Le montant du budget ne séparait pas les recettes des dépenses. Le résultat était enregistré dans la rubrique 9635.4432.00. La recette globale de l'estivage pour la Municipalité est conforme aux prévisions.
9690	Patrimoine financier								

9690.3440.00	Dévaluation de titre	-	26 400.00	26 400.00	26 400.00				Mise à jour de la valeur des titres d'Energie Corgémont selon information de la SA.
9691	Fondation Grosjean								
9691.3406.00	Intérêts sur la dette	-	44 593.75	44 593.75	44 593.75				Les comptes de la Fondation n'étaient pas séparés de ceux de la Municipalité. Cette valeur ne figurait pas au budget
9691.3441.00	Réévaluation de l'immeuble	-	1 096 596.15	1 096 596.15	1 096 596.15				Déévaluation obligatoire selon normes comptables
Total				2 338 755.52	2 240 064.37	98 691.15	-	-	

9. AUTRES

Valeur économique de remplacement, coûts du maintien de la valeur et attribution au financement spécial pour les installations communales d'assainissement et, le cas échéant, pour la part communale à celles du syndicat ¹

Exercice comptable : 2025

Commune : 2606 Corgémont

Personne à contacter : Mme Martine Lüdi

Tél. : 032 488 10 35

Courriel :

Source de données ☒ OED
Commune ☐ comptabilité des immobilisations

Source de données ☒ OED
Région ☐ comptabilité des immobilisations

Année de mise à jour : 2013

	①	②	③	④	⑤	⑥
	Valeur économique de remplacement en francs	Durée d'utilisation en années	Taux de renouvellement en % (100/②)	coûts du maintien de la valeur en francs/an (①*③)	Taux d'attribution ² %	Attribution au financement spécial en francs/an (④*⑤)
1. Ouvrages communaux						
1.1 Canalisations	13 150 000	80	1.25%	164 375	60%	98 625
1.2 Ouvrages spéciaux		50	2.00%	-		-
1.3 Stations d'épuration		33	3.00%	-		-
Total 1 (1.1 - 1.3) / Taux d'attribution moyen (col. ⑤)	13 150 000			164 375	60%	98 625

2. Part communale aux ouvrages du syndicat ³

2.1 Canalisations		80	1.25%	-	60%	-
2.2 Ouvrages spéciaux		50	2.00%	-	60%	-
2.3 Stations d'épuration		33	3.00%	-	60%	-
Total 2 (2.1 - 2.3) / Taux d'attribution moyen (col. ⑤)	-			-		-
Total 1 + 2 / Taux d'attribution moyen (col. ⑤)	13 150 000			164 375	60%	98 625
Taxes uniques de raccordement, imputées sur l'attribution ⁴						26 465
Attribution financement spécial moins taxes de raccordement						72 160

⑦ Montant du patrimoine administratif		En pourcent de ①: (100*⑦/①)		Max. 200 francs / EH ⁵
⑧ Montant du financement spécial maintien de la valeur		En pourcent de ①: (100*⑧/①)		EH ⁶
				francs/EH

Remarques :

Date :

17.févr.26

Signature :

¹ Cette feuille fait partie intégrante des comptes. Veuillez envoyer une copie à l'OED :

ae.awa@bye.be.ch

² Le taux d'attribution au financement spécial maintien de la valeur (FSMV) doit être ≥ 60 %, à moins que le montant du FSMV n'exède 25 % de la valeur économique de remplacement.

³ Remplir la partie 2 seulement si le syndicat n'effectue pas lui-même les attributions au financement spécial maintien de la valeur. (Part selon la clé de répartition du syndicat).

⁴ Le produit de la taxe unique de raccordement peut être imputé sur l'attribution annuelle pour le financement spécial « maintien de la valeur ».

⁵ Selon article 32, 4e alinéa OPE, l'attribution annuelle au financement est limitée à 200 francs (commune + syndicat) par équivalent-habitant biochimique (EH).

⁶ Equivalent-habitant (EH): Selon article 36g OPE.

Valeur de remplacement, coûts du maintien de la valeur et attribution au financement spécial pour les installations d'alimentation en eau ¹

Exercice comptable: 2025

Service des eaux: 2606 Corgémont

Personne à contacter: Mme Martine Lüdi

Téléphone: 032 / 488 10 35

Source des données

☒ Estimé

☒ PGA

☒ Comptabilité des immobilisations

	① Valeur de remplacement brute en francs	② Contributions de tiers ² en francs	③ Valeur de rem- placement nette en francs (① - ②)	④ Durée d'utilisation en années	⑤ Taux de renouvellement en % (100/④)	⑥ Coûts du maintien de la valeur en francs/an (③*⑤)
Ouvrages						
1. Captages d'eau	140 460		140 460	50	2.00%	2 809
2. Installations de conditionnement	809 600		809 600	33	3.00%	24 288
3. Stations de pompage, chambres réductrices et de mesure	1 005 900		1 005 900	50	2.00%	20 118
4. Conduites et hydrantes	10 916 029		10 916 029	80	1.25%	136 450
5. Réservoirs	829 900		829 900	66	1.50%	12 449
6. Installations de mesure, de commande et de téléaction	352 350		352 350	20	5.00%	17 618
7. Participation à d'autres services des eaux, redevances uniques de concession ³			-			-
Total 1 - 7	14 054 239	-	14 054 239			213 732

⑦ Etat du patrimoine administratif en francs	465 366	en pour cent de ③: (100*⑦/③)	12%
⑧ Etat du financement spécial maintien de la valeur en francs	-	en pour cent de ③: (100*⑧/③)	1%

4 ↓

Remarques:

7101.3510.10 / 29301.00

⑨ Taux d'attribution retenu en pour cent ⁵	60%
⑩ Attribution au financement spécial en francs (⑥ x ⑨)	128 239
Taxes uniques de raccordement, imputées sur l'attribution ⁶	16 951
Attribution financement spécial moins taxes de raccordement	111 288
⑪ Nombre d'habitants dans le secteur alimenté	1 800
⑫ Attribution par habitant en francs (⑩ / ⑪)	71

Date: 17.02.2026

Signature:

¹ Cette feuille fait partie intégrante des comptes.

² Déduire les subventions du fonds cantonal de l'alimentation en eau et de l'Assurance immobilière (se référer à l'OEDE).

³ Sommes des rachats à d'autres services des eaux, redevances uniques de concession ou autres - les taux d'amortissement doivent être déterminés en fonction de la période. S'il existe des catégories avec des taux d'amortissement différents, compléter manuellement la rubrique 7 en ajoutant des lignes. Les sommes de rachats à d'autres services des eaux doivent être indiquées avec un taux d'amortissement de 3 %.

⁴ Calcul du taux d'attribution selon le chapitre 6.1. de la brochure de l'OEHE: "Financement de l'alimentation en eau" (2004).

⁵ L'attribution au financement spécial doit être d'au moins 60 % tant que le patrimoine administratif subsiste ou que l'état du financement spécial maintien de la valeur n'excède pas 25 %.

⁶ Le produit de la taxe unique de raccordement peut être imputé sur l'attribution annuelle pour le financement spécial « maintien de la valeur ».

12 DÉTAILS CONCERNANT LES COMPTES